

28

M.D.CXVII.

entre autres a receu depuis peu de iours en nos  
stredite ville de Mezieres nombre de Liegeois,  
conduits par vn nommé Galopin habitant de  
Charleville, qui doiuent estre suiuis de plus  
grandes troupes, y ayant dés gens expres en  
Liege qui assurent des hōmes de sa part, ainsi  
que faisoit le Baron de Peiché, lors quil y a  
esté tué, & cependant ledit Duc de Neuers  
achete de tous costez grand nombre de che-  
uaux, & faict trauiller publiquement & par  
coruées & contrainctes, dont il enuoye aux ha-  
bitans des paroisses les mandements signez de  
luy, aux fortifications desdites villes, & de  
Chasteau porcien, & Richecour, & qui plus  
est faict ruyner pour cest effect lvn des faux-  
bourgs de Mezieres où habitoient grand nom-  
bre de nos pauures subiects, avec telle audace  
& mespris de nostre autorité, que pour la  
maintenir, & arrester le cours de ces entrepri-  
ses & desobeyances, nous sommes cōtrainctes  
d'y employer les moyens que Dieu nous a mis  
en main pour les reprimer, & ranger au deuoit  
ceux qui s'en departent. A quoy ne voulans

Pourquoys les  
sieurs de  
Caumartin  
& d'Ormesson  
son Conseil-  
lers d'Estat  
furent en-  
uoyez en  
Champagne

nous seroit possible, & avec grande cognoi-  
sance de cause, nous aurions enuoyé il y a desjà  
quelque temps en ladite Prouince les sieurs de  
Caumartin Conseiller en nostre Cōseil d'Estat,  
& d'Ormesson aussi Conseiller en nostredit  
Conseil, & Maistre des Reques̄t̄s ordinaires  
de nostre Hostel pour informer de ces contra-  
uentious à nosdites ordonnances & declara-



















